



Communauté de Communes

Délibération n°2024/144

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 63

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents :

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (*suppléant*)

Absents excusés :

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



➤ **FINANCES : CONSULTATION ORGANISMES BANCAIRES – EMPRUNT PROGRAMME INVESTISSEMENT 2024**

Il est rappelé que lors de la séance de vote du budget, le taux d'augmentation de la fiscalité a été fixé à 12 % entraînant le recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 1 060 200 €, finançant les projets les plus importants mais également l'équipement des services.

Le montant était réparti de la manière suivante :

- Budget principal : 654 700 €,
- Budget annexe Bâtiments Economiques : 266 000 € (extension cabinet médical de Beaufay),
- Budget annexe ZA des Cytises : 139 500 € (viabilisation de la ZA des Cytises à St. Cosme en V.)

Au vu du programme d'investissement et de l'avancée des projets, le besoin de financement par emprunt s'établit à 803 000 €, répartis de la manière suivante :

- Budget principal : 605 000 € (aides aux particuliers pour le Guichet Unique de l'Habitat, réhabilitation de l'Espace Jeunesse de Mamers, équipement des services culturels, des sites touristiques, du service déchets, équipement informatique, remise aux normes des aires d'accueil des gens du voyage) ;
- Budget annexe Bâtiments Economiques : 198 000 € (optimisation du financement de l'extension cabinet médical de Beaufay par la substitution au projet Saint Paul dans le cadre du Fonds Investissements Durables du Département) ;
- Budget annexe ZA des Cytises : la consultation pour la maîtrise d'œuvre de viabilisation de la ZA des Cytises à St. Cosme en Vairais a été lancée 2 fois sans remise d'offres, ce qui retarde le projet et ne permet pas de chiffrer le montant d'emprunt nécessaire.

Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires suivants :

- Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,
- Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de la Loire,
- Crédit Mutuel du Centre,
- La Banque Postale,
- La Société Générale,
- La Banque des Territoire.

Le tableau du résultat de la consultation a été adressé aux conseillers communautaires.

Le montant à emprunter étant supérieur au montant de la délégation accordée au Président (> à 350 000 €), il appartient au conseil de se prononcer.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité
(Mme Marie-Laure PLEVER a quitté la salle)

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes pour financer le programme d'investissement 2024 cité ci-dessus pour un montant total de 803 000 € :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	803 000 €
Durée du contrat de prêt	15 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe	Jusqu'au 01/12/2039. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
Montant	803 000 €
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/11/2024 en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	3.40 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0.10 % du montant du contrat de prêt

-**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF



Formalité de publicité effectuée le :